

Cellule Migrateurs Charente Seudre



Compte rendu

COMITE DE PILOTAGE POISSONS MIGRATEURS

Date : 11 juillet 2018

Lieu : EPTB Charente à Saintes

Participants :

Présents :

ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
BUARD Eric, CREA
DURAND Laurie, CDPMEM
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16
LEMOINE Alain, Agence Française pour la Biodiversité de Poitiers
MAGNANT Michel, DDT16
MARTIN Frédéric, DDTM17
POSTIC-PUVIF Audrey, EPTB Charente
REBOURS Philippe, Président Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16
VAN DER LINDE Marine, Stagiaire EPTB Charente

Excusés :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle Aquitaine
BERTHIER Caroline, Agence Française pour la Biodiversité de Poitiers
BLACHIER Philippe, Directeur du CREA
BLANC Eric, CDPMEM 17
CLEMENT Amélie, Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)
FONTENY Sylvie, Conseil Départemental 17, Mission Eau, Service Rivières
GIRARD Jean-Paul, Président de l'ADAPAEF 17
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente
HORTOLAN Valentin, FDAAPPMA 16
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle Aquitaine
LEMEUNIER Virginie, Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)
PEIGNE Jean-Claude, FDAAPPMA 79
RAMBAUD Sylvie, Agence de l'Eau Adour-Garonne
SIROT Baptiste, Directeur de l'EPTB Charente

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles en téléchargement sur le site de l'EPTB Charente ou auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.

Relevé des discussions :

1/ Financement :

► Mme POSTIC-PUIVIF présente le bilan financier 2017 et les avancées des demandes de subventions des programmes d'actions de la Cellule des années en cours d'exercice (2014 à aujourd'hui).

Sur le dossier FEDER 2014-2015 le retard d'instruction est expliqué par des changements de personnel au niveau de l'équipe qui gère le dossier à la Région, de méthode de traitements des dossiers (passage sur la plateforme Aquitaine), d'avenant à la convention à réaliser, d'un nouveau passage du dossier en Commission...

Mme DURAND évoque la difficulté sur les financements européens des délais d'instruction impliquant des avances de trésoreries importantes. La même chose est observée sur les dossiers FEAMP. Les structures sont de plus en plus réticentes à demander des fonds Européens compte tenu des délais de paiement.

Sur les dossiers Agence de l'eau Adour Garonne, pour l'année 2017, le solde a été demandé début juillet. Pour 2018, la convention a été reçue fin juin et une demande d'acompte a été faite en suivant. Pour information, le volet Communication ne sera pas subventionné par l'Agence en 2018, il a donc été décidé de ne pas publier le bulletin d'information « A l'écoute des migrateurs » sous format papier mais sous format numérique en fin d'année.

Mme DURAND demande si la Région Nouvelle Aquitaine n'aurait pas pu prendre la partie Communication. Elle évoque également le DLAM qui est un financement européen régional utilisé en local notamment sur la partie littorale en Charente-Maritime.

► Mme POSTIC-PUIVIF informe que concernant l'Etude des potentialités piscicoles prévue cette année, une demande de financement auprès de l'Agence a été réalisée en 2017 mais un courrier a été reçu précisant qu'il n'y aurait pas de financement en 2018 sur cette étude mais que le financement pourrait se faire à partir de 2019. La Cellule a donc continué à travailler sur le cahier des charges de cette étude avec principalement 2 volets : la Continuité écologique et les Suivis biologiques. Le travail sera probablement réalisé en interne notamment pour la partie suivis biologiques par les structures de la Cellule Migrateurs, avec l'aide des organismes de recherches et des partenaires. Pour la partie « Continuité et diagnostic sur les ouvrages », un appel à un prestataire extérieur pourrait être envisagé. Un groupe technique spécifique est prévu à l'automne pour travailler sur le cahier des charges avec les membres du COPIL élargi à l'ensemble des syndicats de bassin du territoire et les animateurs des SAGE.

2/ Habitats et espèces :

➤ **Etat d'avancement de la Continuité écologique**

► M. ALBERT présente l'actualisation de l'état d'avancement à la fin de l'année 2017. 356 ouvrages sont traités et en projet sur l'ensemble des 2 bassins, Charente et Seudre. Sur tous les ouvrages traités, on trouve 67% d'aménagement, 28% d'effacement et 4% de gestion. En 2017, sur les 10 ouvrages traités, 9 le sont par un effacement dans le cadre de l'Appel à Projet (AAP) Agence de l'Eau Adour-Garonne avec 100% de financement : Clapet de Chadeniers (Seudre) / Moulin de la Chaise, de Forgeneuve, de Maisonnais, de Puybonlant et de la Barbarie (Tardoire) / Moulin de Vérine, de l'Oume et des Chenis (Charente amont).

M. MAGNANT informe qu'il faut être prudent sur les pourcentages d'avancées concernant les ouvrages traités par un effacement. Cette solution reste à la marge. Des oppositions importantes ont lieu au niveau national et au comité national de l'eau qui se répercuteront par des décisions au

comité de bassin. Ce genre de courbes peut servir à montrer que les effacements sont à la marge devant les équipements.

M. GRACIA précise que l'AAP de l'Agence de l'Eau a favorisé cette année l'effacement et donc l'augmentation de cette solution dans nos indicateurs vis-à-vis des équipements.

M. LEMOINE souhaite que les effacements réalisées en 2017 à différents endroits du bassin puissent servir d'exemples et d'outils de communication sur les bienfaits de cette solution lorsqu'elle est possible.

Des échanges s'engagent sur la sensibilisation et la communication nécessaire autour du choix de l'effacement notamment sur la Tardoire avec une grande différence de perception entre la Tardoire dans le 87 où certains propriétaires se sont fait connaître volontairement pour effacer leurs ouvrages alors que dans le 16 une étude de concertation vient d'être lancée afin de lever les crispations autour de la suppression des ouvrages.

M. MAGNANT précise la nécessité d'avoir une vision globale de la continuité écologique à l'échelle du bassin versant afin de pouvoir mettre en œuvre les solutions dans un cadre réfléchi, concerté et durable.

► M. ALBERT présente un point détaillé sur l'avancement de la restauration de la continuité écologique sur l'axe charente sur les ouvrages classés en Liste 2.

M. MAGNANT informe que sur Châteauneuf-sur-Charente, il y a eu des échanges avec le propriétaire de la microcentrale pour modifier son plan de grille afin de favoriser la migration de dévalaison des anguilles avec un espacement inter-barreaux réglementaire. Les discussions sont en cours, le délai est celui des listes 2.

M. LEMOINE complète sur le fait qu'aujourd'hui le propriétaire ne respecte pas les normes définies au niveau national sur le dimensionnement des plans de grille ichtyo-compatibles et qu'il n'est pas tenu d'attendre la fin du délai pour se mettre en conformité. Il devra présenter une étude afin d'avoir un prolongement de délais de 5 ans.

Il est décidé de passer Châteauneuf-sur-Charente en jaune et non en vert étant donné que la dévalaison n'est pas assurée complètement.

M. GRACIA précise que, sauf imprévu, à la fin de l'année 2019, les ouvrages en liste 2 du Département de la Charente seront tous traités.

► M. ALBERT présente l'avancée de la restauration de la continuité écologique sur les listes 2.

M. MAGANT informe que, récemment, les données sont saisies au niveau du bassin et qu'une base a été réalisée avec une version définitive qui a été livrée et qui alimente OSMOSE. La DDT16 a déjà alimenté un fichier partagé notamment avec des informations venant de la Cellule Migrateurs. L'objectif fixé par la DREAL est une mise à jour pour la fin de l'année 2018 en sachant que c'est un travail important.

Ensuite, les propriétaires en liste 2 ont tous été informés de l'obligation du fait de la liste 2 en Charente. Concernant les prolongations possibles, seul la Dronne a été traitée. Sur le bassin Charente les courriers n'ont pas été faits, la stratégie est en cours de définition sur les documents nécessaires pour avoir la prolongation mais sur beaucoup de secteurs les syndicats de bassin sont en étude. L'idée est que les propriétaires soient informés des études en cours et de leur demander un positionnement sur les secteurs qui sont engagés avec, peut être, un délai d'une année pour qu'ils se positionnent suivant les propositions du syndicat.

M. MARTIN poursuit pour informer qu'en Charente-Maritime ils utilisent bien entendu le même outil de suivi proposé par la DREAL. La stratégie est en cours d'élaboration avec l'objectif d'avoir un

positionnement pour la fin d'année. Les syndicats de bassin ont été questionnés sur le sujet par l'intermédiaire des techniciens de rivière. A ce jour, seulement le bassin de la Seudre a répondu. La DDTM17 s'orienterait vers les secteurs où il y a déjà eu des études plutôt que d'envoyer des courriers à l'ensemble des propriétaires de la liste 2.

Mme POSTIC-PUIVIF demande si les propriétaires d'ouvrages sur les secteurs non étudiés sont ou seront quand même informés des obligations réglementaires.

M. MARTIN répond que la stratégie n'est pas encore validée mais il n'y aura pas de pression mise, avec probablement, un accompagnement sur ces secteurs, pour éviter des blocages.

3/ Suivis des espèces :

➤ Débits

► M. ALBERT présente les débits de l'année 2018 et les chroniques des 10 dernières années. Des photos sont présentées pour illustrer le coup d'eau du printemps.

➤ Passe à poissons et station de comptage de Crouin

► Mme POSTIC-PUIVIF présente le suivi de la station de comptage de Crouin en 2017 ainsi que les migrations du premier semestre 2018 et un comparatif avec les années passées.

M. LEMOINE revient sur les taux de passages entre les migrateurs et les non migrateurs pour appuyer sur le fait que les dispositifs de franchissement sont utilisés par toutes les espèces. Il précise également que sur le site de Crouin, avant la construction de la passe, 1 alose en tentative de franchissement sur 20 arrivait à passer. Ce chiffre permettrait de nuancer la diminution des passages d'aloses cette année et qui seraient passées en direct au barrage.

Des discussions s'engagent sur l'avantage d'utiliser des dispositifs « toutes espèces » sur l'axe Charente et également sur le fait que, suivant les débits et les conditions hydrauliques, les migrations peuvent remonter très haut sur l'axe. Il est important de ne pas cibler une seule espèce mais bien de travailler sur des dispositifs « confortables » pour toutes les espèces.

➤ Stage de Marine VAN DER LINDE sur la reproduction des aloses sur la Charente

► Mme VAN DER LINDE présente son stage réalisé à l'EPTB Charente.

Le protocole de suivi de la reproduction des aloses est présenté ainsi que la méthode de calcul du nombre de géniteurs.

M. GRACIA demande quel impact a la météo sur la reproduction des aloses.

Il est expliqué que les impacts sont combinés entre couverture nuageuse, pluies, température et pressions. L'ensemble des conditions atmosphériques influe sur la reproduction des aloses.

M. TALIGROT demande s'il y a eu du vandalisme sur les enregistreurs.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que cette année il n'y en pas eu mais que sur les années passées cela est déjà arrivé.

M. MARTIN demande comment s'opère le dépouillement et s'il existe des systèmes automatisés.

Mme VAN DER LINDE explique que le dépouillement se fait à l'oreille en écoutant un quart d'heure sur 2 et en ne prenant que les bulls supérieurs à 2 secondes.

Mme POSTIC-PUIVIF informe également qu'un cadavre d'alose a été retrouvé à Jarnac et que les informations sur les cadavres d'aloses récupérés sont étudiées par des organismes de recherche INRA et IRSTEA dans le cadre d'un projet de recherche intitulé FAUNA SHAD'EAU.

M. BUARD informe que pour le moment les aloses sont remontées jusqu'à Châteauneuf-sur-Charente, de nombreuses prospections en amont n'ont pas permis d'observer d'autres indices de présence.

M. ALBERT poursuit qu'à Châteauneuf-sur-Charente c'est un bull d'alose qui a été entendu et cela alors même qu'aucune alose n'avait été comptabilisée à la station de comptage de Crouin. Ce qui montre bien qu'un franchissement en direct au barrage a pu se faire en début de saison sur la remontée des grandes Aloses.

M. BUARD pense que l'estimation du temps d'échappement à Crouin pour les aloses en 2018 va être difficile à estimer. M ALBERT poursuit sur l'échappement en expliquant que le niveau aval de Crouin est resté haut longtemps amenant des vitesses d'écoulement faibles au droit des clapets et un franchissement probable en direct.

M. ALBERT explique également que des frayères situées en amont de Cognac et qui étaient actives chaque année ne le sont plus notamment depuis les aménagements. Une des explications peut venir des aménagements des ouvrages et du fait et que les individus ne sont plus concentrés en aval avec une activité forcée mais qu'ils se répartissent sur l'axe avec une activité plus diffuses et donc plus délicates à « capter » dans les observations.

M. LEMOINE évoque le principe des frayères forcées mais aussi le problème des maturations avec les degrés jours pouvant contraindre les aloses à se reproduire avant même qu'elles aient atteint les frayères amont.

➤ **Information sur les lamproies**

► M.BUARD ajoute que les observations sur les lamproies sont menées en parallèle de celles des aloses. Mais des coups d'eau successifs ont provoqué une forte turbidité qui a rendu la visibilité très mauvaise pour les suivis. Cependant des lamproies ont été vues en franchissement à Crouin et à Bourg-Charente sur la Charente et une activité de reproduction a été constatée à L'Houmée sur la Boutonne.

➤ **Suivi par l'utilisation des collecteurs de type flottang**

► M.ALBERT présente les principales conclusions sur l'utilisation des flottangs issues du travail mené par la Cellule en 2017. Il informe également du partenariat avec l'IRSTEA qui va permettre le recrutement d'un CDD de quelques mois afin de travailler sur les bases de données acquises. Des compléments d'expérimentations ont eu lieu au printemps notamment sur la Seugne et directement sur la Charente en aval de Crouin : l'objectif est d'évaluer la transparence de l'ouvrage avec l'utilisation de quelques flottangs. Les résultats seront présentés à un prochain COPIL.

➤ **Suivi des FAP sur la Seudre**

► M.BUARD présente succinctement le protocole de suivi des FAP sur la Seudre qui a eu lieu en juin 2018. Ce suivi s'est élargi notamment sur l'île d'Oléron : marais des Bris et marais de la Perroche. 13 FAP et 47 opérations de verveux ont été réalisées. Les premiers résultats montrent une baisse des densités et des gammes de taille plus petites qu'en 2016.

➤ **Suivi des captures des pêcheurs maritimes de civelles**

► M. BUARD expose sur le travail commun réalisé avec le CDPMEM17. Il présente les chroniques des captures de civelles sur les différents estuaires.

Mme DURAND complète l'intervention en informant qu'il y a plus de demandes de repeuplement dans les pays européens depuis quelques années soit pour repeupler directement soit pour faire du grossissement. Cela répond aux objectifs que s'est fixés la France dans le Plan de Gestion Anguilles.

Mme DURAND poursuit en expliquant que les quotas sont sous divisés par pêcheur. Aujourd'hui, il ne peut pas y avoir de nouvelle licence. Pour qu'un pêcheur obtienne une licence, il faut qu'un autre pêcheur en rende une. Pour les quotas, les pêcheurs déclarent chaque jour leurs captures au CDPMEM17.

4/ Tableaux de Bord :

► M. BUARD présente le bilan des états et tendances des populations de poissons migrateurs de 2017 suite au groupe de travail qui s'est réuni le 15 mars 2018 : Etat mauvais et tendance à la baisse pour l'anguille sur la Charente et sur la Seudre ainsi que pour les aloses et les lamproies marines. M. BUARD annonce que les 50 variables ont été actualisées avec les informations 2017 sur www.migrateurscharenteseudre.fr.

5/ Communication et sensibilisation :

► M. BUARD présente la réalisation du Guide technique sur les marais. Il y a eu un très bon retour sur la publication de ce guide. Puis, il évoque le prêt de l'exposition itinérante sur les poissons migrateurs, les animations, les newsletters et les articles dans la presse.

6/ Questions diverses

► Mme POSTIC-PUIVIF informe des avancées sur le COGEPOMI, le bilan intermédiaire et le règlement intérieur. Des discussions ont eu lieu sur le bilan intermédiaire notamment pour l'état de la lamproie et de sa tendance évolutive.

► Une information est fournie sur l'évolution des structures de la Cellule Migrateurs.

Pour l'EPTB Charente, le passage en syndicat mixte ouvert a été validé. Il y a eu l'adhésion de 15 CDC. Les adhésions des syndicats de bassins sont également envisagées ainsi qu'avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Pour le Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes et dans le cadre de la réforme des Régions une nouvelle association régionale des fédérations de pêche s'est créée en 2016. Les actions du Groupement hors migrateurs sont reprises par cette nouvelle association. Pour les migrateurs, il a été demandé par la Fédération Nationale de se rapprocher de l'association MIGADO. Ce rapprochement a été validé en Assemblée Générale le 28 juin 2018. Dans ce cadre, au 1^{er} septembre 2018 le contrat de François ALBERT est transféré à MIGADO et MIGADO devient partenaire de la Cellule Migrateurs à la place du Groupement.

Pour le CREEA, il est discuté d'envisager un rapprochement avec l'IMA (Institut des milieux aquatiques). Cette demande est issue de la Région Nouvelle Aquitaine. Un cabinet a été mandaté pour réfléchir à ce rapprochement.

► Mme POSTIC-PUIVIF informe également que l'EPTB souhaite une révision du Comité de pilotage Migrateurs notamment avec l'entrée des EPCI et des syndicats de bassin comme nouveaux membres.

Mme POSTIC-PUIVIF informe également qu'il est souhaité que le COPIL soit délocalisé sur le territoire et lié à des sorties sur le terrain.

M. GRACIA précise que le département 16 peut mettre à disposition une salle. Il propose aussi d'envisager la visite du chantier de St Savinien.

M. ALBERT pense qu'il est judicieux que les COPIL soient plus ciblés sur une thématique développée par exemple en fonction du lieu du COPIL et de la visite. Ainsi, un COPIL sur le littoral pourrait permettre d'insister sur la thématique anguilles-civelles avec par exemple la visite d'un bateau de pêche ou d'un fossé à poisson, ou alors un COPIL en amont du territoire avec un point sur les effacements et la visite des ouvrages effacés de la Tardoire...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

7/ Sortie sur le terrain

Une sortie sur le terrain est organisée pour l'après-midi avec la visite des aménagements réalisés à Gondeville (2 passes) et Jarnac (2 passes) par le Conseil Départemental de la Charente.

M. GRACIA présente, sur chaque site, les aménagements à l'aide de panneaux explicatifs et de plans.

Présents à la sortie

ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
BUARD Eric, CREAA
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16
LEMOINE Alain, Agence Française pour la Biodiversité de Poitiers
MAGNANT Michel, DDT16
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16
VAN DER LINDE Marine, Stagiaire EPTB Charente